NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
21e séance
tenue le
mercredi 28 octobre 1992
à 15 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 21e SEANCE

Président :	M. SUH (Vice-Président)	(République de Corée)
puis :	M. ELARABY (Président)	(Egypte)
	M. PATOKALLIO (Vice-Président)	(Finlande)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

92-61659 1222L (F)

Distr. GENERALE
A/C.1/47/PV.21
9 décembre 1992

FRANCAIS

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

En l'absence du Président, M. Suh (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 40.

POINTS 49 A 65, 68 ET 142, ET 67 ET 69 (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA SECURITE INTERNATIONALE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Suisse.

M. von ARX (Suisse) : Avant tout, permettez-moi de féliciter M. Elaraby, ainsi que les membres du bureau, à l'occasion de leur élection.

Depuis plusieurs années, des progrès importants ont été réalisés dans les négociations sur le désarmement. Le bilan de l'année passée est à nouveau positif. Des accords bilatéraux et régionaux d'une portée considérable ont été conclus, et la Conférence du désarmement a mis au point, après des années d'efforts, le projet d'une Convention sur l'interdiction totale des armes chimiques.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. von Arx (Suisse)

La mise en oeuvre de tous ces instruments sera l'une des grandes tâches de ces prochaines années. Il s'agira d'abord de veiller à ce que tous les Etats concernés adhèrent à ces instruments et respectent scrupuleusement leurs obligations. Il s'agira ensuite de mettre à disposition les moyens nécessaires pour procéder à la destruction des armes selon les plans établis, en prenant les précautions indispensables à la protection des personnes et de l'environnement.

J'aimerais tout d'abord dire quelques mots sur l'un des plus grands succès de l'année en matière de désarmement. Je veux parler bien sûr de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. La Suisse ne possède pas d'armes chimiques et n'a pas l'intention de s'en procurer. Elle se réjouit du consensus obtenu sur le projet de Convention et tient à féliciter la Conférence du désarmement, son comité ad hoc, et plus particulièrement le Président de ce dernier, l'Ambassadeur Ritter von Wagner, pour cet important succès.

Ce projet de Convention représente une percée majeure, même si elle n'est pas parfaite à tous égards. Mon pays aurait par exemple souhaité que les dispositions de vérification, en particulier les inspections par mise en demeure, soient à la fois plus simples et plus contraignantes. Le texte du projet de Convention est en effet très ambitieux et prodigue en détails techniques qui pourraient compliquer son application. Pour de futurs progrès dans le domaine du désarmement multilatéral - je pense, en particulier, à la création d'un véritable système de vérification pour la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et aux inspections par mise en demeure dans le cadre du Traité sur la non-prolifération nucléaire -, il serait préférable de se limiter à l'essentiel et de laisser aux organisations de contrôle le soin d'élaborer les dispositions pratiques.

Bien qu'elle n'ait pu participer aux négociations au sein de la Conférence du désarmement, la Suisse s'est engagée en 1990, dans la Charte de Paris de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), à être parmi les premiers signataires de la Convention sur les armes chimiques. Confirmé dans le document d'Helsinki de 1992, cet engagement reflète notre conviction que cette Convention ne pourrait atteindre pleinement son but que

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. von Arx (Suisse)

si tous les Etats possédant des armes chimiques ou des capacités industrielles et techniques pour les fabriquer y adhèraient. A cet égard, j'espère que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies donneront une suite positive aux efforts de la Conférence du désarmement et signeront cette Convention à la conférence de signature qui aura lieu à Paris, à la mi-janvier. Nous saluons les efforts actuellement entrepris au sein de la Première Commission pour arriver à un texte de projet de résolution assurant, d'une part, que le plus grand nombre des Etats Membres des Nations Unies participe à la conférence de signature et que, d'autre part, tous les Etats signataires ratifient la Convention dans les plus brefs délais.

La Suisse s'est toujours efforcée de participer, dans la mesure de ses moyens et de ses possibilités, aux travaux de la Conférence du désarmement. Nous avons ainsi bénéficié de l'amélioration graduelle du statut d'observateur, ces dernières années. Le nombre actuellement restreint des Etats membres de cette conférence s'explique par le développement historique de la Conférence du désarmement et par le souci de rendre les négociations plus productives.

Cependant, la fin de la guerre froide et surtout la conclusion de la Convention sur les armes chimiques favorisent une reconsidération de la composition de la Conférence du désarmement. J'aimerais rappeler à ce sujet que la Suisse a déposé sa candidature pour devenir membre à part entière. Il est clair que la question de la composition de la Conférence du désarmement est étroitement liée au futur ordre du jour de celle-ci. Toutefois, à l'instar d'autres délégations qui se sont exprimées dans ce sens, la délégation suisse estime que la Conférence du désarmement devrait s'ouvrir à tous les Etats qui ont manifesté leur intérêt et fait acte de candidature. Une solution doit être activement recherchée de manière à ce qu'une décision intervienne au cours de l'année prochaine. Le moment est donc venu d'ouvrir une discussion franche et approfondie entre tous les Etats intéressés sur le rôle du désarmement multilatéral dans les années à venir. Qu'il me soit permis d'ajouter que mon pays ne ménagera pas ses efforts pour maintenir la vocation traditionnelle de Genève comme lieu de rencontres internationales.

La Convention sur les armes chimiques apporte - je l'ai déjà dit - un complément important aux normes internationales sur le contrôle des armes de destruction massive. Outre la mise en place de cette Convention, nous devrons

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. von Arx (Suisse)

ces prochaines années nous pencher à nouveau sur l'un des premiers systèmes internationaux de non-prolifération, c'est-à-dire sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), signé en 1968. Vingt-cinq ans après son entrée en vigueur, une conférence aura lieu en 1995, afin de décider si le Traité demeurera en vigueur indéfiniment ou sera prolongé pour une durée déterminée. Profondément attaché au maintien et au renforcement du régime du TNP, mon pays se prononcera en conséquence sur la durée de la prolongation envisagée le moment venu.

Les facteurs suivants seront déterminants pour le renforcement du régime de non-prolifération : premièrement, la mise en oeuvre satisfaisante de toutes les dispositions du Traité et du perfectionnement de son universalité qui s'est renforcée considérablement ces derniers temps; deuxièmement, le progrès des efforts visant à réduire le nombre des armes nucléaires au niveau le plus bas possible; troisièmement, des progrès vers un arrêt complet des essais nucléaires; quatrièmement, l'amélioration des assurances négatives de sécurité et, enfin, le renforcement des systèmes de garanties de non-prolifération gérés par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le renforcement des procédures de vérification de l'Agence doit empêcher la réapparition d'un cas similaire à celui de l'Iraq et aller de pair avec une rationalisation des moyens utilisés, de manière à éviter des coûts exorbitants pour la communauté internationale.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. von Arx (Suisse)

Dans son intervention de l'année dernière, mon pays a salué les recommandations du groupe d'experts sur les moyens de favoriser la transparence dans les transferts d'armes conventionnelles. Entre-temps, grâce aux efforts soutenus de cette commission, l'Assemblée générale a adopté la résolution 46/36 H. Conformément au paragraphe 8 de celle-ci, le Secrétaire général a élaboré avec l'assistance d'experts gouvernementaux les modalités techniques de sa mise en vigueur. Je me félicite de pouvoir annoncer ici que mon pays a la ferme intention de participer dès le printemps prochain au Registre des Nations Unies sur les transferts d'armes conventionnelles. Nous considérons ce registre comme une première étape importante dans un domaine où la coopération internationale devrait se faire encore plus active à l'avenir. Mon pays soutient tous les efforts pour arriver notamment à une meilleure harmonisation des normes régissant les transferts internationaux de matériels de guerre.

Si le bilan des négociations sur le désarmement est positif, il se trouve, hélas, en contraste douloureux avec la persistance et la violation de certains conflits armés en cours. L'Europe à peine libérée du totalitarisme est à nouveau confrontée aux horreurs de la guerre. Elles sont difficilement compréhensibles parce que nous les croyions définitivement reléguées aux oubliettes de l'histoire. Sur les champs de bataille d'Europe et d'ailleurs, les principes les plus élémentaires du droit humanitaire sont violés. En tant que partie aux Conventions de Genève et en tant qu'Etat dépositaire de celles-ci, mon pays lance un appel urgent à la conscience et à la responsabilité de toutes les parties belligérantes. Il demande à toutes les parties non seulement de respecter, mais aussi de faire respecter les dispositions du droit humanitaire. Ce qui a été une conquête de civilisation il y a plus d'un siècle ne peut pas être impunément piétiné. La communauté internationale ne saurait le tolérer. Mon pays demande à tous les gouvernements d'observer strictement les Conventions de Genève et les Protocoles additionnels, de renouveler leurs efforts pour leur mise en oeuvre effective et leur diffusion dans les forces armées, et de soutenir le Comité international de la Croix-Rouge dans sa tâche difficile pour faire respecter partout l'intégralité du droit humanitaire international.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. von Arx (Suisse)

Qu'il me soit permis de dire en conclusion que mon gouvernement est lui-même étonné de devoir rappeler ce thème avec autant de vigueur à un moment où l'espoir d'une nouvelle ère de coopération internationale est si grand. Hélas, les atrocités commises sur certains champs de bataille rendent impératif un renforcement de notre engagement en faveur du droit humanitaire.

M. ABU ODEH (Jordanie) (interprétation de l'anglais) : Etant donné que c'est la première fois que je prends la parole à cette session, je saisis cette occasion pour féliciter M. Elaraby de son élection. Ma délégation est très heureuse de voir un homme aussi hautement qualifié présider aux délibérations de notre commission.

Q'il me soit permis aussi d'adresser mes félicitations aux membres du bureau. Je voudrais également féliciter les délégations des nouveaux Etats Membres qui siègent pour la première fois cette année à la Commission. Je tiens à assurer la Commission de la pleine coopération de ma délégation et j'espère que nos travaux seront couronnés de succès.*

Depuis la dernière session de la Commission, de nombreux changements d'une incidence importante sur la paix et la sécurité se sont produits. Avec la fin de la guerre froide et de l'affrontement Est-Ouest, la limitation des armements et le désarmement, bien que difficiles à réaliser sont, pour la première fois, devenus possibles et compatibles avec la réalité. Au niveau bilatéral, certains faits encourageants ont été enregistrés entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie. Ils ont ratifié le Traité sur la réduction et la limitation des armes offensives stratégiques (START) et nous espérons que d'autres réductions de leurs arsenaux nucléaires stratégiques suivront.

Ces faits, ainsi que d'autres, tels que l'accession récente de la Chine, de la France et de l'Afrique du Sud au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) représentent indubitablement des mesures positives vers le but ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Tout en se félicitant de cette évolution positive au niveau mondial, la Jordanie aimerait, elle aussi, demander instamment à tous les Etats dotés d'armes nucléaires et/ou d'autres armes de destruction massive, de faire l'impossible pour en débarrasser le monde.

---

* Le Président assume la présidence.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Abu Odeh (Jordanie)

Dans l'espoir d'aboutir à l'interdiction complète de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, la Jordanie a toujours adhéré selon la lettre et l'esprit, aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies et à tous les instruments pertinents en matière de droit international. A l'avant-garde de ces instruments figure le TNP. La Jordanie croit que, sans une accession et une adhésion pleines et complètes au TNP par tous les Etats dotés de capacités nucléaires, le danger d'une prolifération nucléaire demeurera et qu'en conséquence, le monde entier en souffrira.

Au Moyen-Orient, où la situation est hautement explosive et où la menace à la paix et à la sécurité internationales n'a pas besoin d'être davantage confirmée, un Etat nucléaire s'abstient toujours d'adhérer au TNP. A ce jour, Israël continue de refuser tout accès de ses installations nucléaires à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ce fait en soi, ajouté à celui que de grandes quantités de matières fissiles restent non contrôlées, pourraient inciter d'autres Etats de la région à agir de même.

Comme nous le savons tous, le point 64 de l'ordre du jour concernant l'armement nucléaire d'Israël, n'est pas nouveau. Il y figure depuis de nombreuses années. Sa réinscription à l'ordre du jour de cette année indique qu'Israël n'a pas répondu à ce qui lui avait été demandé à ce sujet. Jusqu'à présent, Israël n'a pas répondu de façon positive à l'appel lancé par le Conseil de sécurité pour qu'il place ses installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA. Nous n'apprécions pas le fait de devoir répéter cet appel à Israël, mais nous respectons nos responsabilités envers nos peuples et envers les principes de la Charte, qui exigent de nous de travailler sincèrement et sérieusement à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Abu Odeh (Jordanie)

Dans le monde d'aujourd'hui, la sécurité nationale ne peut être assurée par l'acquisition d'armes de destruction massive. La mise au point, le stockage et le transfert de telles armes ne feraient que renforcer le sentiment d'insécurité et accéléreraient finalement la course aux armements, mettant ainsi en danger la paix et la sécurité internationales. La paix et la sécurité internationales ne peuvent être instaurées que grâce à des efforts concertés de la communauté internationale tout entière visant à la réalisation d'une sécurité collective.

En Jordanie, nous pensons qu'en attendant de réaliser l'objectif d'un monde dénucléarisé, il faudrait procéder à la dénucléarisation au niveau régional dans toutes les parties du monde. C'est pourquoi nous accueillons favorablement et appuyons tous les efforts qui peuvent mener à la création de zones dénucléarisées. Alors que certains efforts ont été couronnés de succès dans certaines régions, comme l'Amérique latine, nous attendons avec impatience la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient. La Jordanie se félicite de toutes les initiatives visant à atteindre ce but et les appuie pleinement. Nous espérons que les pourparlers de paix qui se déroulent pour le moment au Moyen-Orient nous rapprocheront de cet objectif en même temps qu'ils seront guidés par lui. Mettre fin à la mise au point, au stockage et au transfert des armements dans la région est sans aucun doute l'une des plus importantes mesures propres à instaurer la confiance. Dans ce contexte, il est à la fois logique et pratique de penser que le premier pas en vue d'instaurer la confiance entre les parties au conflit du Moyen-Orient serait une réaction positive d'Israël face à la volonté de la communauté internationale, qui consisterait à placer ses installations nucléaires sous le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cela ouvrirait certainement la voie à d'autres démarches positives en vue d'éliminer toutes les armes de destruction massive. Il ne faut pas oublier, toutefois, que la course aux armements au Moyen-Orient est une source de très grave inquiétude lorsque des armes de destruction massive sont en cause. C'est, en premier lieu, à tous les Etats de la région qu'incombe la responsabilité d'éliminer cette source de menaces pour la paix et la sécurité internationales. La création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient, non seulement contribuerait à instaurer la confiance dans la région, mais aiderait également à créer un climat propice à une paix générale et durable.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Abu Odeh (Jordanie)

Nous estimons que la mise au point récente du projet de Convention sur l'interdiction des armes chimiques est une grande réalisation. Elle marque vraiment une étape qui nous rapproche d'un monde à l'abri de toutes les armes de destruction massive. Qu'il me soit permis de saisir l'occasion pour exprimer la profonde gratitude de ma délégation à l'Ambassadeur Adolf Ritter von Wagner, pour les efforts qu'il a prodigués en sa qualité de Président du Comité spécial des armes chimiques de la Conférence du désarmement. Je tiens aussi à le remercier ainsi que les membres du Comité spécial pour le rapport présenté à ce sujet à la Première commission, le 13 octobre 1992. Toutefois, si l'on considère le traité prévu sous une perspective moyen-orientale, nous trouvons que traiter les armes chimiques en les isolant de toutes les armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, est insuffisant. En Jordanie, nous partageons avec d'autres Etats de la région le point de vue que ce qui manque est un traité général et sans discrimination interdisant toutes les armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous espérons que les pourparlers de paix multilatéraux auxquels participe mon pays en tiendront compte et nous aspirons à parvenir à un point où tous les pays de la région se rallieront à la Convention sur les armes chimiques et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Les dépenses en matière d'armements sont devenues au cours des ans une lourde charge pour les économies nationales. Si le moment est à présent propice au désarmement, il est indubitablement grand temps de mettre un terme à ce gaspillage. Heureusement, ce sentiment n'est pas seulement celui des pays en développement mais aussi celui des nations industrialisées. Le désarmement et le développement économique et social sont liés entre eux. Nous espérons qu'une partie considérable des ressources qui ont été pendant longtemps consacrées aux armements seront maintenant transférées au bénéfice du développement économique et social. Si la paix et la sécurité internationales sont le but ultime de l'humanité, c'est par le développement économique et social que l'on devrait pouvoir réaliser la paix. Espérons que le monde futur sera dénucléarisé, dans un environnement propre, et économiquement et socialement prospère.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Un certain nombre de délégations m'ont demandé de repousser la date limite de présentation des projets de résolution relatifs aux points de l'ordre du jour concernant le désarmement. Le bureau de la Première Commission s'est penché sur la question et, à la suite de son examen, je voudrais proposer de repousser la date limite à vendredi 30 octobre, à 17 heures, afin que les délégations intéressées puissent en terminer avec leurs consultations. Je lance un appel à toutes les délégations qui participent à des négociations concernant des projets de résolution pour qu'elles s'efforcent d'y mettre un terme afin de présenter ces projets aussitôt que possible. Si je n'entends pas d'objections, puis-je considérer que la Commission approuve ma proposition?

Il en est ainsi décidé.

M. KARUKUBIRO KAMUNANWIRE (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation de l'Ouganda, je tiens tout d'abord à vous féliciter très chaleureusement, Monsieur l'Ambassadeur Elabary, et, par votre intermédiaire, à féliciter les autres membres du bureau, à l'occasion de vos élections respectives à la présidence et au bureau. Compte tenu de votre expérience et de vos qualités de diplomate, je suis certain, Monsieur le Président, que vous dirigerez avec succès les délibérations de la Commission. Je désire également exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Mroziewicz, le Président sortant, qui a fort bien rempli sa mission à la direction des travaux de la Commission durant la quarante-sixième session.

La fin de la guerre froide a marqué le début d'une période de transition pleine de promesses pour le monde. Le relâchement des tensions entre les grandes puissances a facilité les progrès lors de la recherche de solutions à de nombreuses situations de crise où l'Organisation des Nations Unies joue un rôle de première importance. La nouvelle atmosphère dans les relations internationales nous a donc apporté un renouveau d'espoir quant à l'instauration d'une nouvelle paix mondiale, d'une sécurité commune et d'un développement durable. Le processus de contrôle des armes et de réduction des armements a acquis de l'élan.

Cependant, de nombreux risques et incertitudes demeurent qui jettent encore une ombre sur les promesses de cette transition. Les conflits tragiques dans l'ancienne Yougoslavie, en Somalie et ailleurs, qui ont pour

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Karukubiro Kamunanwire (Ouganda)

origine des préjugés sectaires d'ordre ethnique, racial, religieux et autres, sont un rappel tragique des grands obstacles que nous devons encore surmonter au cours de notre quête en vue d'un monde plus sûr et plus stable. L'intensité de ces conflits et leurs conséquences destructrices ont sans doute été aggravées par les énormes stocks d'armes facilement mis à la disposition des parties aux conflits.

Il est reconnu à présent que le concept de sécurité comprend des menaces non militaires. Ainsi, les conditions de pauvreté et de privation dans lesquelles vit la majorité écrasante de la population du monde sont des éléments tout aussi déstabilisants pour la paix et la sécurité internationales. Nous vivons dans un monde partagé entre une oasis d'abondance et d'opulence, d'une part, et un désert de pauvreté accablante et de dénuement, de l'autre. C'est ce que reflète bien l'écart sans cesse croissant entre le Nord et le Sud. Si nous voulons que notre vision d'un nouvel ordre mondial meilleur et équitable se concrétise, il faut à tout prix que nous accordions la priorité à l'étude de ces problèmes.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Karukubiro Kamunanwire (Ouganda)

L'agenda pour le développement est aussi important que l'"Agenda pour la paix" - auquel il est indissolublement lié. Les Nations Unies doivent donner à ces deux agendas la même priorité et les traiter de façon identique. Je n'ai pas besoin de souligner le lien existant entre le désarmement et le développement. Les structures et la gestion du nouvel ordre devraient être suffisamment globales pour assurer de façon équitable la paix, la sécurité et le développement pour tous les Etats Membres.

Les Nations Unies doivent être au coeur des efforts de désarmement et de contrôle des armes et faciliter ainsi la participation de tous les Etats Membres. Pendant un certain temps, les négociations en matière de désarmement, particulièrement dans le domaine nucléaire, se sont déroulées essentiellement entre les superpuissances, les Nations Unies jouant seulement un rôle périphérique. Et pourtant, les dangers posés par les armes nucléaires et le résultat de ces négociations bilatérales concernent notre sécurité à tous. En conséquence, tous les pays doivent participer au processus de désarmement. Les efforts bilatéraux devraient être complémentaires des négociations multilatérales et non pas s'y substituer. Il est essentiel d'élargir l'approche multilatérale. La Conférence du désarmement a été spécifiquement créée en tant qu'instance importante des Nations Unies pour les négociations dans le domaine du désarmement. Ce rôle a besoin d'être renforcé et la composition de la Conférence du désarmement revue pour qu'elle soit pleinement représentative des Nations Unies et des réalités politiques du monde actuel. L'Ouganda se félicite des consultations menées à bien à cet égard par le Président de la Conférence. Nous pensons cependant que l'Assemblée générale devrait envoyer un message clair pour permettre d'éliminer les anomalies actuelles. L'ordre du jour de la Conférence a également besoin d'être recentré sur les questions présentant un caractère d'urgence.

Je félicite la Conférence du désarmement pour son plein succès dans les négociations sur le projet de Convention relatif à l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques. Le projet de Convention, qui est soumis à l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session, aux fins d'adoption, est un événement qui fera date dans le processus de désarmement. Ce projet vise à interdire toute une catégorie d'armes de destruction massive. Il revêt un caractère unique en ce

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Karukubiro Kamunanwire (Ouganda)

sens qu'il est global et vérifiable. Il prévoit un régime efficace de prévention de la prolifération des armes chimiques et des sanctions à l'encontre des pays qui enfreindraient ses dispositions. Le projet de Convention constitue un précédent utile qui devrait servir de modèle et de directive aux négociations actuelles relatives à l'élimination d'autres armes de destruction massive existant encore de par le monde, y compris, notamment, les armes nucléaires et biologiques. L'Ouganda pense que le projet de Convention sur les armes chimiques devrait être utilisé pour répondre aux intérêts légitimes des pays en développement qui souhaitent avoir accès à la technologie dans le domaine chimique à des fins de développement économique et d'autres applications pacifiques, plutôt que pour servir d'excuse pour y faire obstacle.

Le comité exécutif qui devra être créé au titre de la Convention jouera un rôle important dans le suivi de l'application de celle-ci. Ce comité devrait revêtir un caractère démocratique et ses opérations devraient être transparentes; tous les Etats parties devraient avoir la possibilité d'y participer en toute équité. Nous appuyons le projet de Convention et espérons être parmi ses premiers signataires.

Nous sommes heureux de constater que l'élan donné au désarmement continue de se développer. L'année dernière, nous nous sommes réjouis de l'accord stratégique intervenu entre les Etats-Unis et la Russie qui ont accepté de réduire, de façon substantielle, leurs arsenaux d'armes nucléaires. En juin dernier, les Etats-Unis et la Fédération de Russie ont décidé de réduire davantage encore leurs arsenaux nucléaires. Cette tendance est pour nous source d'encouragement. Je voudrais cependant souligner que les résultats positifs concrétisés par ces réductions seraient réduits à néant si les armes éliminées devaient être remplacées par une nouvelle génération d'armes plus perfectionnées. Cela risquerait d'être tout aussi déstabilisant. Il est donc essentiel que les efforts de désarmement soient étendus à la recherche et à la mise au point de nouveaux systèmes d'armes.*

---

* M. Patokallio (Finlande), Vice-Président, assume la présidence.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Karukubiro Kamunanwire (Ouganda)

Tout en nous félicitant vivement des progrès enregistrés, je tiens à souligner que notre objectif demeure l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive, la priorité étant donnée au désarmement nucléaire complet. Le moratoire sur les essais annoncé par la France, la Fédération de Russie et les Etats-Unis devrait créer un climat positif. Il devrait permettre la réalisation de nouveaux progrès dans les négociations en vue d'un traité d'interdiction totale des essais et du désarmement général et complet. La question de la vérification est de celles qui suscitent des controverses quant au traité d'interdiction totale des essais. Mais les problèmes ne sont pas insurmontables. A cet égard, les propositions faites par la Suède fournissent une base permettant d'envisager de nouveaux progrès.

La Conférence d'examen aux fins d'étudier la nécessité de proroger le Traité de non-prolifation (TNP) se tiendra en 1995. Un certain nombre d'orateurs ont déjà, au cours du présent débat, exprimé le voeu de voir ce traité prorogé indéfiniment. L'actuelle session de l'Assemblée générale amorcera les dispositions préparatoires pour la Conférence d'examen. L'Ouganda, en tant qu'Etat partie au TNP, a l'intention de participer activement au processus de préparation et à la Conférence elle-même. Notre objectif principal est de renforcer le Traité et de supprimer les déséquilibres actuels. Outre le fait de prévenir la prolifération des armes nucléaires, le traité devrait faire partie intégrante de la stratégie visant à l'élimination totale des armes nucléaires. Un aspect important du Traité devrait être la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire et le transfert des technologies à des fins pacifiques. L'accent devrait être mis sur le régime de garanties qui devrait aller de pair avec une aide accrue aux pays en développement dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Cela englobe, entre autres, l'utilisation de l'énergie nucléaire dans les domaines de l'agriculture, de la médecine et de l'électricité. Sur ce plan, les pays en développement ne devraient pas être laissés de côté. A cet égard, l'Afrique est l'une des régions en retard dans ce domaine. Le Séminaire régional africain sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, qui s'est tenu à Kampala en 1989, a fait des propositions utiles qui méritent d'être suivies d'effet.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Karukubiro Kamunanwire (Ouganda)

L'Ouganda a constamment affirmé que l'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité, et que son exploration doit se faire exclusivement à des fins pacifiques, dans le seul intérêt de l'humanité tout entière. Il est nécessaire, selon nous, d'élaborer un droit de l'espace répondant aux réalités politiques et technologiques présentes et interdisant l'introduction de tous systèmes d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Il conviendrait de mettre fin à la recherche et à la mise au point de tels systèmes d'armes.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Karukubiro Kamunanwire (Ouganda)

L'année dernière, l'Assemblée générale a adopté une résolution qui créait le Registre des armes classiques des Nations Unies. Ce Registre a maintenant été établi et un groupe d'experts a soumis un rapport sur la procédure technique relative à la mise en oeuvre du Registre et sur les modalités de son élargissement. L'Ouganda examinera favorablement les propositions dont est saisie la Commission à ce sujet. Nous convenons que l'acquisition massive d'armes classiques peut être déstabilisatrice et que ce sont ces armes qui sont utilisées dans nombre des conflits régionaux actuels.

Le Registre peut, en tant que mesure d'édification de la confiance entre les pays, être un instrument utile pour accroître la transparence. Néanmoins, nous maintenons notre position selon laquelle le Registre doit être plus exhaustif, non discriminatoire, et englober la mise au point, la fabrication, le stockage et la technologie de pointe en matière d'armements. Nous estimons que tant que la mise au point et la fabrication conserveront l'ampleur qu'elles avaient du temps de la guerre froide, la recherche de marchés, et donc l'accroissement des transferts, se poursuivra également. De plus, le Registre ne doit pas, à notre avis, être utilisé comme une autre mesure ou encore comme une autre condition liée à l'aide économique lorsque des pays tentent de satisfaire leurs besoins légitimes de sécurité.

Comme je l'ai déjà dit, le désarmement et la réduction des armements, aux plans tant national qu'international, sont étroitement liés au développement. La sécurité et la stabilité sont des conditions préalables au développement, alors que, par ailleurs, la réduction des dépenses militaires libère des ressources pour des activités de développement.

Lorsque le mouvement de résistance nationale a pris le pouvoir en Ouganda, après la défaite subie par les régimes oppresseurs précédents, l'armée a été élargie pour combattre l'insécurité et s'est acquittée de tâches policières, étant donné que la police civile s'était effondrée. Après le rétablissement de la paix et de la sécurité et la formation d'une police civile plus compétente, le Gouvernement ougandais a amorcé un programme de réduction des forces armées à un niveau adéquat que l'économie peut supporter et qui suffit à satisfaire nos besoins de sécurité. L'exercice de démobilisation sera accompli d'une façon qui permettra à ceux qui sont concernés d'être réintégrés à la vie civile d'une manière appropriée.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Karukubiro Kamunanwire (Ouganda)

Nous conservons l'espoir que, au plan international, les ressources libérées par suite du désarmement puissent aussi être consacrées à l'aide au développement. Nous attendons toujours de voir, au plan international, le dividende de paix se matérialiser de cette façon.

Dans son "Agenda pour la paix" et dans son rapport annuel, le Secrétaire général a souligné le rôle des organisations régionales et des groupements régionaux dans la promotion du règlement des conflits. Dans notre propre région, l'Ouganda est attaché au dialogue afin de favoriser le règlement des problèmes et la confiance mutuelle. Au moyen de commissions conjointes avec des pays voisins et dans le cadre des groupements régionaux et sous-régionaux, il a été possible de mettre en oeuvre des mesures d'édification de la confiance et d'accroître la coopération mutuelle dans tous les domaines. Nous croyons que le relâchement des tensions et le désarmement au plan multilatéral peuvent être étayés par de tels efforts régionaux. Les centres de désarmement régionaux devraient être en mesure de jouer un rôle utile à cet égard.

Je veux de nouveau souligner la nécessité pour tous les pays de participer au processus de désarmement. L'ONU peut aider les pays en développement en accroissant, par une formation pertinente, notre capacité de participation efficace. A ce sujet, je salue le Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement pour sa contribution inestimable. L'Ouganda a été un bénéficiaire de ce programme. Nous pouvons témoigner du fait que ses diplômés ont fourni un apport très utile dans notre évaluation des questions et problèmes relatifs au désarmement.

Je désire exprimer notre reconnaissance au Nigéria, qui a lancé la proposition pour la création de ce programme. Nous demandons l'élargissement du Programme de bourses d'études et appelons les Etats Membres à augmenter leurs contributions matérielles et financières à cette noble cause. Cela non seulement viendrait appuyer la campagne pour le désarmement, mais aussi nous aiderait tous à participer de façon éclairée aux négociations sur le désarmement. Il va sans dire que cela faciliterait l'évaluation des traités négociés et en accélérerait la mise en oeuvre.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. ZAHRAN (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Je tiens à féliciter M. Elaraby et tous les autres membres du Bureau de leur élection et à leur souhaiter tout le succès possible.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma reconnaissance et mes remerciements les plus sincères à toutes les délégations qui ont manifesté leurs nobles sentiments et leur solidarité avec nous quant à la tragédie qui a frappé le peuple égyptien lors du récent tremblement de terre et qui s'est traduite par des pertes incalculables de vies humaines et des dégâts matériels importants.

Les séances de cette commission acquièrent davantage d'importance à la lumière de la succession rapide des événements politiques internationaux qui ont eu une incidence positive tangible dans certains domaines du désarmement. Nous espérons que ce climat politique international favorable se répercutera de même sur les négociations multilatérales menées aux plans régional et international.

Les priorités de l'Egypte dans le domaine du désarmement sont conformes à celles qui ont été définies en 1978 par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les armes nucléaires se sont vu alors attribuer la plus grande priorité sur la liste des armes devant être éliminées. Dans ce contexte, l'Egypte se félicite des accords positifs conclus entre Washington et Moscou en 1991 et 1992, qui ont entraîné des réductions sensibles dans le domaine des armes nucléaires, ainsi que des décisions prises par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sur la réduction des armements et des tout récents arrangements sur la sécurité européenne.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Zahran (Egypte)

Nous faisons appel aux autres Etats nucléaires pour qu'ils prennent des mesures dans la même direction et libérer ainsi le monde des armes nucléaires. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adhésion de la France, de la Chine, de l'Afrique du Sud et de la République populaire démocratique de Corée au Traité sur la non-prolifération (TNP). Alors que nous nous félicitons de la décision de la France, de la Fédération de Russie et des Etats-Unis de geler les essais nucléaires temporairement, nous espérons que cette mesure permettra d'aboutir à la conclusion d'une convention internationale sur l'interdiction complète de tous les types d'essais nucléaires.

Nous avions espéré que ces événements positifs importants se répercuteraient positivement sur les négociations multilatérales, dans le cadre de la Conférence du désarmement, et particulièrement sur toutes les questions relatives au désarmement nucléaire. Or, la Conférence n'a pu faire aucun progrès tangible en ce qui concerne les questions nucléaires et pour cause. Car les mêmes positions bien connues qui avaient été adoptées par différents groupes par le passé et qui avaient été la cause que la Conférence du désarmement n'a jamais pu progresser sur ces questions, ont été réitérées à la session de 1992 de la Conférence, comme le montre le rapport dont l'Assemblée générale est saisie.

Il ne fait aucun doute que la priorité absolue accordée par la Conférence en 1992 à la conclusion des négociations sur le projet de Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et de leur destruction ne devrait pas constituer un précédent pour les travaux de la Conférence à ses futures sessions - en particulier, compte tenu de l'importance que certaines délégations attachent à la nécessité de se concentrer dorénavant sur le point "Transparence en matière d'armements". L'Egypte considère qu'il est extrêmement important qu'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires soit conclu dès que possible. Elle regrette l'échec de tous les efforts déployés au sein de la Conférence du désarmement visant à rétablir un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, malgré la souplesse dont a fait preuve la majorité écrasante du Groupe des 21 - les pays neutres et les pays non alignés - concernant le mandat de négociation du Comité et l'élaboration d'un programme de travail amélioré.

Ici, je voudrais réaffirmer notre conviction profonde selon laquelle une interdiction complète des essais nucléaires serait une mesure importante et

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Zahran (Egypte)

majeure visant à mettre fin à la course verticale aux armements nucléaires. L'application ou non de cette mesure importante aurait des incidences notables - positives ou négatives - sur la préparation de la prochaine Conférence d'examen du TNP, qui aura lieu en 1995, voire sur l'avenir du Traité lui-même. Il convient de rappeler que l'incapacité de la quatrième Conférence d'examen d'adopter une déclaration finale était due à l'impossibilité de parvenir à un accord sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires conformément aux objectifs du TNP.

Depuis que l'on a utilisé pour la première fois la bombe atomique, l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires a été une perspective effrayante qui a terrorisé des nations pacifiques qui ont renié l'option nucléaire et s'efforcent de renforcer leur sécurité nationale en même temps que leur développement économique et social. Pour cette raison, l'Assemblée générale a adopté une série de résolutions pour réitérer l'appel de la communauté internationale demandant que la plus haute priorité soit accordée à la conclusion d'un traité international interdisant l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires en toute circonstance. La résolution 46/36 L est la plus récente de ces résolutions. Malheureusement, tous les efforts déployés pour établir un sous-comité de la Conférence du désarmement pour parvenir à l'accord international désiré ont échoué.

La question de la garantie de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires est une question prioritaire parmi les questions de sécurité régionale et internationale qui préoccupe l'Egypte tout autant que les autres Etats non dotés d'armes nucléaires. Vu que le TNP a omis de traiter de cette question, l'Egypte et les autres Etats non dotés d'armes nucléaires ont demandé que cette lacune soit comblée et réparée. Malheureusement, la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité n'a pas prévu de disposition adéquate pour des garanties de sécurité complètes aux Etats non nucléaires, en particulier du point de vue négatif. Si nous tenons compte du fait que la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité a été adoptée dans des circonstances internationales qui étaient complètement différentes de celles qui prévalent dans notre monde d'aujourd'hui, nous constatons qu'il est crucial de satisfaire d'urgence les besoins des Etats non nucléaires par l'adoption d'une nouvelle résolution par le Conseil de sécurité qui renforce

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Zahran (Egypte)

et réaffirme les engagements pris dans la résolution 255 (1968), en en ajoutant de nouveaux destinés à rassurer les Etats non nucléaires d'une façon compatible avec le nouveau climat politique international.

Nous avons besoin d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité qui : d'abord garantisse la dissuasion de toute utilisation ou menace d'utilisation des armes nucléaires par les Etats qui possèdent des capacités et des technologies nucléaires qui ne sont pas soumises à un contrôle international; deuxièmement, prévoie une action en accord avec les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies dans tous les cas d'utilisation ou de menace d'utilisation d'armes nucléaires contre un Etat non nucléaire; troisièmement, prévoie l'imposition de sanctions contre les Etats parties ou non parties au TNP qui utilisent ou menacent d'utiliser des armes nucléaires contre un Etat non nucléaire; et, quatrièmement, inclue une définition claire et complète de l'aide technique, scientifique, financière et humanitaire que certains Etats exigent qu'elle soit fournie d'urgence à tout Etat non nucléaire qui se trouve exposé au risque d'utilisation ou de menace d'utilisation d'armes nucléaires.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Zahran (Egypte)

L'Egypte n'a cessé de proposer le renforcement de la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité et de présenter dans de nombreuses instances internationales comme l'Assemblée générale, la Conférence du désarmement et la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), des documents de travail par lesquels elle s'est efforcée de contribuer à la solution de cette question vitale pour la sécurité et la stabilité des Etats non dotés d'armes nucléaires. Je réitère une fois encore que, selon nous, il est nécessaire d'obtenir le plus rapidement possible une déclaration juridiquement contraignante pour garantir la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. Nous réaffirmons également que nous sommes prêts à contribuer efficacement à la réalisation de cet objectif.

L'importance du désarmement régional se confirme de jour en jour, non seulement en tant que mesure de confiance et que moyen approprié pour stopper la course aux armements, mais aussi comme méthode efficace pour garantir la sécurité, la stabilité et la prospérité des Etats. L'Egypte était consciente de ce fait lorsqu'en 1974 elle a lancé, conjointement avec l'Iran, son initiative visant la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient. Devait y faire suite, en 1980, l'initiative du Président Moubarak pour débarrasser le Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques.

Je tiens à dire à ce propos que nous sommes toujours prêts à coopérer à toute proposition sérieuse et constructive susceptible de contribuer à épargner au Moyen-Orient toutes causes de destruction et assurant à chaque Etat de la région une sécurité égale et équilibrée. C'est pour les mêmes raisons que nous appuyons et encourageons la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique et la création de zones dénucléarisées et de zones de paix dans diverses régions du monde en tant que mesures indispensables de désarmement général et complet.

Dans le contexte d'une approche régionale au désarmement, je voudrais attirer l'attention sur les pourparlers multilatéraux en cours sur la limitation des armements au Moyen-Orient, qui ont suivi la Conférence de paix de Madrid. L'Egypte a participé activement à ces pourparlers en appuyant le

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Zahran (Egypte)

processus de paix visant une paix juste et durable au Moyen-Orient, et elle continuera de le faire. Nous sommes convaincus qu'examiner tout l'éventail des questions de désarmement dans le cadre de ces négociations permettrait d'arriver à une entente commune, à des mesures de confiance adéquates et à un accord sur la façon d'éliminer la menace que pose pour la région l'accumulation d'armements. La première de ces mesures serait la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient. Nous espérons que ces pourparlers renforceront les objectifs du processus de paix et permettront d'arriver à un règlement juste et global de la question du Moyen-Orient.

Cette année, la Conférence du désarmement a accordé la plus haute priorité à la question des armes chimiques et mis la dernière main au projet de Convention, conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session. En raison de l'importance qu'elle attache à l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, l'Egypte a participé activement ces dernières années à toutes les étapes des consultations, délibérations et négociations sur le projet de convention, et notamment à la phase finale de ces négociations. Nous convenons qu'il était très difficile, sinon impossible, d'arriver à une convention qui satisfasse tout le monde. Toutefois, nous sommes convaincus qu'on aurait pu, en faisant preuve de plus de compréhension et de volonté politique, améliorer certaines des conditions et dispositions du projet de convention pour qu'elles répondent aux principales exigences de sécurité de tous les Etats, des pays en développement notamment. Ainsi, la convention ne devrait pas entraver ou empêcher leur développement économique et technologique ou le développement de leur industrie chimique, civile et pacifique.

Si à l'instar de nombreux Etats du Groupe des 21 et de la Chine, l'Egypte a jugé nécessaire de présenter au cours des négociations plusieurs amendements et observations vitaux pour la sécurité et la prospérité des pays en développement, elle ne s'est toutefois pas opposée à ce que le projet de Convention sur les armes chimiques soit soumis à l'Assemblée générale pour examen. Dans un geste de bonne volonté, le Ministre des affaires étrangères de l'Egype a déclaré à la présente session de l'Assemblée générale que nous

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Zahran (Egypte)

appuyons l'évolution vers un désarmement chimique dans le cadre d'une convention internationale faisant partie intégrante de l'ensemble du processus de désarmement en cours, notamment en ce qui concerne les armes de destruction massive. L'Egypte a également déclaré que du point de vue régional elle ne considérait pas qu'il fallait traiter de cette convention séparément, mais dans le cadre des autres efforts internationaux relatifs à toutes les armes de destruction massive, à commencer par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le système de garanties et d'inspection internationales, les garanties internationales dignes de foi et l'interdiction des armes biologiques.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Zahran (Egypte)

La position de l'Egypte est conforme à la position arabe unifiée adoptée par les ministres des affaires étrangères de la Ligue des Etats arabes à leur réunion du Caire en septembre dernier. Plus précisément, la position égyptienne sur le projet de Convention sur l'interdiction des armes chimiques, telle qu'exposée par le Ministre égyptien des affaires étrangères, est la suivante : premièrement, être disposé à examiner les diverses propositions sur le désarmement susceptibles d'instaurer la sécurité par des engagements obligatoires applicables à égalité à tous les Etats de la région sans distinction; deuxièmement, appuyer sans réserve l'exemption de la région du Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, ce qui serait la mesure la plus appropriée pour garantir la sécurité pour tous les Etats de la région; troisièmement, être disposé à examiner la Convention sur l'interdiction des armes chimiques dans le contexte des efforts en vue de la création de ladite zone, moyennant qu'Israël réponde positivement aux appels internationaux qui l'enjoignent d'adhérer au Traité sur la non-prolifération (TNP) et qu'il accepte de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); quatrièmement, appuyer la Convention sur l'interdiction des armes chimiques dans le cadre d'un processus intégral de désarmement sur le plan régional, en vue de maintenir la sécurité des Etats du Moyen-Orient qui sont menacés par l'existence d'armes nucléaires dans la région qui ne sont soumises à aucun contrôle international ou obligation juridique.

De plus, le Conseil de sécurité pourrait également examiner la possibilité de fournir des garanties complètes de sécurité pour dissuader l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires, chimiques ou biologiques par tout Etat contre tout Etat partie au TNP, à la Convention sur les armes chimiques ou à la Convention sur les armes biologiques.

Ces dernières années, plusieurs Etats ont manifesté leur intention d'aborder rapidement la question de la restriction de l'armement classique; une succession d'initiatives et de propositions visant à contrôler ce type d'armes ont été avancées. En conséquence, la résolution 46/36 L, intitulée "Transparence dans le domaine des armements", a été adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session. Dès le début, l'Egypte a tenu à

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Zahran (Egypte)

confirmer que les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques doivent être adoptées dans le contexte d'un climat politique approprié et dans le cadre d'un processus intégré pour réduire la tension sur le plan régional. C'est pourquoi la transparence dans le domaine de l'armement doit être appliquée intégralement sur la base des progrès réalisés dans le processus d'instauration d'une paix juste et globale.

La position de l'Egypte sur le Registre des transferts d'armes classiques repose sur des principes fondamentaux que nous estimons être la base de la justice et de la sécurité dans la région, avec un niveau minimum d'armements. Ces principes sont cristallisés dans le concept de la transparence. Cependant, cette transparence de devrait pas se limiter aux armes classiques mais elle devrait comprendre toutes les catégories d'armes et devrait être appliquée également à tous les Etats, d'une façon parallèle et équilibrée. Pour cela, la portée du Registre devrait être étendue pour inclure les composantes de toutes les catégories d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ainsi que le transfert de technologie applicable à la production de telles armes. Il est tout aussi important que le Registre contienne des données sur la production nationale, les stocks et les opérations de livraison et d'entreposage d'armes dans le cadre d'accords bilatéraux ou régionaux.

J'ai eu le privilège d'être élu Coordonnateur spécial de la Conférence du désarmement pour mener des consultations officieuses sur la question et peut-être créer un comité spécial au cours de la prochaine session de la Conférence. Sans entrer dans le détail des idées qui ont été exposées au cours des consultations officieuses à la dernière session, telles qu'elles figurent dans le rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale, j'aimerais attirer l'attention sur deux facteurs importants de nature à faciliter les délibérations de la Conférence sur cette question au cours des prochaines sessions.

Premièrement, il est important de dissiper l'ambiguïté de certaines expressions imprécises qui figurent dans la résolution 46/36 L, de façon à éviter à l'avenir de nouveaux malentendus dans leur interprétation à la Conférence. Par exemple, au sujet de "l'accumulation d'armes" (résolution 46/36 L, par. 12) et des "achats liés à la production nationale" (ibid.), de

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Zahran (Egypte)

multiples interprétations ont été suggérées en raison de cette ambiguïté. Le rapport de la Conférence du désarmement, exprimant le souhait d'un certain nombre de délégations, s'est référé à la nécessité d'éviter à l'avenir de telles ambiguïtés.

Deuxièmement, il est important d'aligner la date déterminée au paragraphe 11 du dispositif de la résolution 46/36 L, pour la réception par le Secrétaire général des vues des Etats Membres sur le Registre, en l'occurrence, le 30 avril 1994, avec la date limite déterminée pour la fin de l'examen de cette question par la Conférence du désarmement, pour permettre à la Conférence du désarmement de bénéficier du rapport du Secrétaire général et des vues des divers Etats Membres pour l'élaboration de son rapport à l'Assemblée générale. Cela ne sera pas possible, si la situation reste telle quelle, avant la cinquantième session de l'Assemblée générale, en 1995.

L'Egypte note avec satisfaction la contribution faite par la Commission du désarmement des Nations Unies à sa session de 1992 en terminant ses travaux sur l'un des principaux points de son ordre du jour, à savoir "Information objective sur les questions militaires". C'est là un pas important qui contribuera à faire avancer les délibérations de la Conférence du désarmement en 1993 sur la question intitulée "Transparence dans le domaine des armements". Cet accomplissement démontre la capacité de la Commission d'accomplir des progrès significatifs et tangibles en relation avec les points restants de l'ordre du jour de la Commission du désarmement pour 1993. Cependant, nous nous devons de mentionner un certain chevauchement dans les travaux et les débats de la Commission du désarmement et certains points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, en particulier les points relatifs aux armements nucléaires.

Dans le domaine des efforts internationaux pour mettre un terme à la course aux armements, nous avons assisté cette année à la convocation de la seconde Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles. L'Egypte attache beaucoup d'importance à cette convention, qui constitue une mesure de plus destinée à éviter que la course aux armements ne s'étende à l'environnement, qui est le patrimoine commun de l'humanité.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Zahran (Egypte)

Les discussions à la deuxième Conférence d'examen ont mis en lumière les nombreux points faibles qui existent dans les dispositions de la Convention, en particulier en ce qui concerne la portée de l'interdiction à l'Article I, sa définition à l'Article II et les mécanismes de vérification et d'application prévus à l'Article V. En bref, l'Egypte pense qu'afin de renforcer les dispositions de la Convention et d'accroître son efficacité en tant qu'une des mesures visant à prévenir l'extension de la course aux armements, il est nécessaire de se concentrer à l'avenir sur les éléments suivants :

Premièrement, mettre l'accent sur la flexibilité dans le texte de l'Article II de la Convention, étant donné que les phénomènes énumérés dans la définition des techniques de modification ne peuvent être considérés comme un inventaire complet et à jour allant de pair avec l'évolution des techniques modernes dans notre monde d'aujourd'hui.

Deuxièmement, s'efforcer d'appliquer le principe de transparence dans l'échange d'informations relatives à tous les développements scientifiques et technologiques et aux aspects de recherche et de développement, qu'il s'agisse de modifications pacifiques ou hostiles de l'environnement. A cet égard, le Registre créé conformément à la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale, devrait être élargi jusqu'à inclure les techniques de modification de l'environnement pouvant être utilisées à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles.

Troisièmement, définir clairement les limites de la responsabilité internationale par rapport aux buts et aux objectifs de la Convention proprement dite, en cas d'utilisation des techniques de modification de l'environnement à des fins hostiles, dans les zones hors des limites de la juridiction d'un Etat, ainsi que stipulé à l'Article IV de la Convention, par exemple en haute mer, en dehors des eaux territoriales et dans l'espace extra-atmosphérique.

Quatrièmement, s'efforcer de consolider le système de vérification et de contrôle de l'application des dispositions de la Convention, ainsi que stipulé à l'Article V, compte tenu du fait que certains Etats membres du Conseil de sécurité, organe chargé de cette vérification, ne sont pas parties à la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (ENMOD).

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Zahran (Egypte)

Enfin, cinquièmement, confirmer que le déversement de déchets nucléaires, chimiques et toxiques dans les territoires des pays en développement est considéré comme un acte de modification de l'environnement interdit par la Convention.

Pour toutes ces raisons, ma délégation appuie la proposition de demander au Comité consultatif, conformément à l'Article V de la Convention, d'étudier et de préciser la portée des dispositions de la Convention et leur mise en oeuvre dans l'intérêt de la confiance réciproque.

Je dois aussi souligner l'intérêt que porte l'Egypte à la prévention de l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique et son désir constant de contribuer à tous les efforts visant à renforcer et à appuyer le régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique afin d'en augmenter l'efficacité, à s'assurer que les dispositions des conventions bilatérales et multilatérales existantes sont bien observées, et à renforcer les mesures de confiance et de transparence dans cet important domaine. Nous espérons que la Conférence du désarmement continuera à examiner cette question au Comité spécial établi à cette fin avec un mandat adéquat pendant sa session de 1993.

Les questions relatives à l'arrêt de la course aux armements et au désarmement en général et sous tous leurs aspects, méritent le grand intérêt que leur accorde aujourd'hui la communauté internationale. J'aimerais de ce fait féliciter le Secrétaire général pour son rapport, présenté le 26 octobre à cette Commission à l'occasion de la Semaine du désarmement, intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", et qui a été distribué le 23 octobre sous la cote A/C.1/47/7. Ce rapport, comme l'a dit le Secrétaire général, complète "Agenda pour la paix" qu'il a présenté en juin dernier à la requête de la réunion au sommet du Conseil de sécurité du 31 janvier 1992. Afin de rationaliser les efforts des Nations Unies en matière de désarmement, nous devons tenir compte de la complémentarité et de la coordination entre tous les efforts déployés actuellement dans les instances internationales en vue d'aboutir à un désarmement général et complet, que ce soit par le mandat de négociation de la Conférence du désarmement à Genève ou par le mandat de

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Zahran (Egypte)

délibération de la Commission du désarmement à New York. Ceci exige une plus grande rationalisation et coordination des délibérations de la Commission et de la Conférence afin d'éviter les doubles emplois et d'améliorer l'efficacité des Nations Unies dans ce domaine.

A la lumière de l'expérience passée des délibérations des Nations Unies sur les questions de désarmement, nous en appelons à tous les Etats Membres de l'Organisation pour qu'ils coopèrent à l'application de toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale en confirmation de la démocratisation des relations internationales et par respect pour la volonté de la communauté internationale qui est reflétée dans ces résolutions.

M. KAPSOS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord féliciter très chaleureusement M. Nabil Elaraby pour son accession à la présidence de la Première Commission. Ma délégation est convaincue que sa réputation, ses qualités diplomatiques et sa longue expérience, tout comme celles des autres membres du Bureau, permettront d'assurer le succès aux travaux de cette importante commission.

Les événements de ces deux dernières années, avec la fin de la guerre froide, la nouvelle coopération et l'amélioration des relations entre les deux superpuissances nucléaires, ont révolutionné les concepts de sécurité mondiale. La sécurité internationale, tant comme concept que comme impératif, a revêtu une nouvelle dimension dans le monde en évolution. La communauté internationale se trouve face à de nouveaux défis en même temps qu'à de nouvelles possibilités. L'ancien ordre mondial, fondé sur le concept de la dissuasion et du spectre de l'anéantissement nucléaire, est en train de diparaître, remplacé par un nouvel état de choses dans lequel nous sommes témoins d'une coopération accrue entre les anciens adversaires et d'une tendance à parvenir à des décisions par consensus, notamment dans le cadre des organisations internationales.

Nulle part ailleurs ce nouvel esprit ne s'est manifesté de manière plus claire que dans l'attitude de la communauté internationale vis-à-vis du rôle central des Nations Unies dans les relations internationales. L'on reconnaît de plus en plus que la démocratie et la sécurité internationale ne sont possibles qu'en rehaussant le rôle des Nations Unies et que lorsque les buts

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Kapsos (Chypre)

et les principes de la Charte se portent à l'avant-garde des relations internationales. Un exemple du respect accru que l'on porte aux Nations Unies et de la confiance qu'on leur accorde, est la reconnaissance croissante du fait que le règlement pacifique des différends doit être le pivot autour duquel s'établissent les relations entre Etats.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Kapsos (Chypre)

La nature des conflits dans le nouveau système international a également été modifiée. Alors que s'est estompée la menace militaire mondiale associée, pendant la guerre froide, à l'existence de deux blocs militaires, les événements tragiques et les conflits qui se produisent dans les Etats nouvellement créés à la suite de la dissolution de l'Union soviétique et de la Yougoslavie font ressortir l'urgence de conclure des arrangements de sécurité régionaux. La disponibilité de vastes stocks d'armes classiques a créé une nouvelle instabilité dans les relations entre divers acteurs sur la scène internationale, attisant de nouveaux conflits qui amènent des destructions matérielles et des pertes de vies humaines terribles.

Malheureusement, les armes nucléaires, autant que les armes classiques, restent au-delà de tout contrôle centralisé. A cet égard, Chypre est d'avis qu'une approche à facettes multiples doit être adoptée. Une de ces approches doit être l'augmentation des efforts pour contrôler et éliminer progressivement les arsenaux nucléaires. Ceci devrait être une question prioritaire pour la communauté internationale, l'ONU assumant un rôle central à cet égard. L'élimination des armes nucléaires ne devrait pas être l'objet de discussions entre les seuls Etats qui disposent de la capacité nucléaire mais devrait être traitée par la communauté internationale dans son ensemble. Le danger que représente pour les Etats non dotés de l'arme nucléaire la propagation des armes nucléaires est une question connexe qui doit aussi être traitée.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1968, dont Chypre est partie, est un des meilleurs moyens de contrôler la propagation des armes nucléaires. La délégation de Chypre se félicite de la ratification récente du TNP par la Chine et la France ainsi que du Protocole de non-prolifération nucléaire de Lisbonne dans lequel le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine, comme prévu à l'article V, déclarent qu'ils adhéreront au TNP en tant qu'Etats non dotés de l'arme nucléaire.

En ce qui concerne les essais nucléaires, Chypre se félicite des événements récents qui ont permis de faire des progrès vers l'objectif commun de réalisation d'un engagement multilatéral d'interdiction des essais nucléaires. Les moratoires unilatéraux respectés par la Fédération de Russie,

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Kapsos (Chypre)

la France et les Etats-Unis sont des gestes importants donnant l'élan nécessaire pour mener - nous l'espérons - à l'interdiction totale des essais nucléaires. A cette fin, Chypre appuie sans équivoque les efforts soutenus du Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Ali Alatas, en sa qualité de Président de la Conférence d'amendement du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires.

Les événements tragiques qui se produisent dans l'ex-Yougoslavie et en Somalie nous font prendre conscience de l'urgence du désarmement régional. Il faut trouver un moyen efficace de contrôler les transferts d'armes classiques. La délégation de Chypre est convaincue que la communauté internationale doit poursuivre plus vigoureusement la réalisation du concept de désarmement classique sur une base régionale, de façon à s'assurer que les conflits régionaux soient circonscrits et que les pertes de vie et les destructions matérielles soient limitées le plus possible lorsque ces conflits se produisent. Le concept de la démilitarisation doit être réexaminé dans le contexte plus vaste de la sécurité internationale et du nouvel ordre mondial. Petit Etat situé dans une région volatile, Chypre a déclaré à de nombreuses reprises qu'elle était prête à la démilitarisation pour faire, conformément aux voeux du peuple chypriote, avancer la cause de la paix dans la région et dans le monde entier. Le Président George Vassiliou, lors de sa récente déclaration à la quarante-septième session de l'Assemblée générale, a de nouveau affirmé que la République de Chypre était prête à procéder à une démilitarisation totale du pays, libérant ainsi des ressources dont elle a grand besoin aux fins de développement économique et de progrès social.

L'ONU est appelée à jouer un rôle de première importance pour désamorcer ou prévenir les crises régionales. En ce qui concerne le problème de Chypre, le Secrétaire général participe activement aux efforts actuels en vue de trouver une solution juste et viable permettant de réunifier l'île et de mettre fin à la division continue résultant de l'invasion turque de 1974 et de l'occupation subséquente de 37 % du territoire de Chypre. Ma délégation espère sincèrement que la tendance actuelle qui vise à trouver des solutions négociées aux problèmes internationaux qui couvent depuis longtemps et sont

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Kapsos (Chypre)

une menace à la paix et à la sécurité internationales mèneront, dans le cas de Chypre, au retrait des troupes turques du sol chypriote, permettant ainsi au peuple chypriote - Chypriotes grecs et Chypriotes turcs - de vivre à nouveau ensemble, comme c'était le cas dans le passé avant que des politiques d'"épuration ethnique" soient appliquées par la force. A une époque où les murs de la division s'effondrent dans la plupart des régions du monde, faisant de la division de pays un anachronisme et le vestige d'un passé de confrontation, la division artificielle et forcée de Chypre ne peut plus rester une exception. La communauté internationale dans son ensemble a lancé un message très clair voulant que le monde qu'elle est décidée à édifier soit exempt de telles divisions, bien qu'un très petit nombre de ses membres ne se soit pas encore engagé pratiquement dans cette voie.

Dans un monde d'interdépendance sans cesse croissante, renforcée par les réalisations technologiques modernes, la sécurité dans une région donnée ne peut être considérée dans le contexte limité de ses propres frontières géographiques. Cela s'applique également à la Méditerranée, vu sa proximité avec l'Europe et le Moyen-Orient. Le lien entre la sécurité en Europe et dans la Méditerranée, par exemple, a été mentionné dans l'Acte final d'Helsinki de 1975 et dans les réunions de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Reconnaissant le lien de sécurité mentionné ci-dessus, la République de Chypre s'est jointe, par le passé, à d'autres pays de la Méditerranée pour demander l'établissement d'une conférence sur la sécurité et la coopération dans la Méditerranée réunissant les Etats intéressés afin de promouvoir et de renforcer la sécurité et la coopération dans la région. Nous nous félicitons donc du fait que de nombreux pays de la région appuient une telle conférence et que des initiatives et des efforts visant à une plus grande coopération aient été entrepris.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour réaffirmer l'engagement du Gouvernement de la République de Chypre de promouvoir la région méditerranéenne comme zone de sécurité, de paix et de coopération, exempte de conflit et d'affrontement. Ma délégation voudrait également souligner le besoin impérieux, comme il est mentionné au paragraphe 8 de la résolution 45/79 intitulée "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", qui a été adoptée sans vote, de

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Kapsos (Chypre)

"trouver un règlement juste et pacifique aux problèmes qui persistent dans la région, en veillant à respecter et à sauvegarder la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les pays et de tous les peuples de la Méditerranée, et en se conformant pleinement aux principes du non-recours à la force ou à la menace de la force et de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies."

Le peuple chypriote épris de paix exprime l'espoir que les tensions et les conflits actuels dans la région de la Méditerranée, y compris le problème de la division de mon propre pays, seront, dans le climat de dialogue, de coopération et de reconnaissance de la primauté du droit international et du règlement pacifique des différends, résolus conformément aux objectifs et aux principes énoncés dans la Charte et les résolutions appropriées.

Aujourd'hui plus que jamais peut-être, l'humanité est en mesure de pousser plus avant les possibilités de création d'un monde stable et pacifique et se trouve à un croisement de l'histoire. La direction qu'elle choisira de prendre façonnera probablement le cours de l'histoire pendant des décennies. C'est pour ces raisons que nous espérons un monde de coopération et de coexistence dans lequel les générations futures vivront dans des conditions de paix et de prospérité, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité de tous les Etats, grands et petits. Il ne fait aucun doute qu'une solution au problème de Chypre basée sur les principes énoncés ci-dessus constitue un défi puisqu'elle pourrait servir de modèle pour la solution d'autres problèmes semblables.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. HOYOS (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Pour faire suite à la déclaration autrichienne lors du débat général à la Première Commission, nous voudrions saisir cette occasion pour faire quelques remarques sur certaines questions spécifiques inscrites à l'ordre du jour de la Commission.

Premièrement, nous voudrions faire quelques observations sur le point 60 de l'ordre du jour, "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)". L'interdiction complète et universelle des armes chimiques a été un objectif important dans la politique autrichienne pendant de nombreuses années. En tant qu'observateur actif à Genève, l'Autriche a participé aux efforts de la Conférence du désarmement en vue de parvenir à un accord sur le projet de Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction. La délégation autrichienne a présenté un certain nombre de documents de travail, notamment sur des questions telles que la définition des installations dites "capables" et le problème des armes chimiques anciennes. L'Autriche a également été l'un des pays ayant offert de recevoir le siège de la nouvelle organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Nous pensons que l'accord conclu à Genève sur un interdiction complète des armes chimiques est l'un des événements les plus encourageants dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. Ma délégation a déjà rendu hommage au Président du Comité spécial, et nous voulons également remercier toutes les délégations dont le dévouement et les efforts inlassables au cours des années de négociations ont assuré un résultat remarquable.

L'Autriche ne produit ni ne possède d'armes chimiques, pas plus, en fait, que d'armes de destruction massive. Nous nous félicitons sincèrement du projet de convention. Lorsqu'elle sera adoptée, cette convention sera l'un des accords les plus complets en matière de désarmement, éliminant totalement les armes chimiques sous tous leurs aspects au cours des 10 prochaines années.

Les règles de la convention prévoient une destruction totale non seulement de tous les agents chimiques, mais des sites de fabrication également. Elles vont également empêcher la mise au point future, la fabrication, l'acquisition, le stockage, le transfert et l'utilisation - y compris les préparatifs d'utilisation - des armes chimiques. Les

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Hoyos (Autriche)

activités non interdites dans la Convention, telles que les industries chimiques, seront assujetties à un régime de vérification minutieux permettant une surveillance internationale globale, y compris des déclarations et des inspections sur place. Pour résoudre des questions concernant le non-respect éventuel, des inspections par mise en demeure après un court préavis sont prévues.

Nous pensons que le consensus réalisé sur le projet de convention reflète un bon équilibre dans le réseau le plus complexe des intérêts qui se font concurrence.

Afin de répondre aux grandes attentes et de prouver elle-même le véritable enjeu historique qu'elle représente dans les efforts de désarmement et de maîtrise des armements sur le plan international, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques doit devenir un instrument universel. Nous encourageons donc tous les pays à appuyer la Convention, à la signer, à la ratifier dès que possible, et à adhérer pleinement à ses dispositions.

C'est pourquoi l'Autriche a été l'un des premiers auteurs du projet de résolution pertinent A/C.1/47/L.1 et s'est engagée à devenir l'un des premiers signataires de la Convention lorsqu'elle sera ouverte à la signature au début de l'an prochain.

Je voudrais maintenant passer au point 61 c) de l'ordre du jour, "Désarmement classique", et au point 61 m), "Désarmement classique à l'échelon régional".

Le désarmement classique doit être évalué dans son contexte aussi bien mondial que régional. La prolifération des armes classiques et l'expansion des arsenaux d'armes classiques existants sont dues aux transferts d'armes sur le plan international et aux achats d'armes sur le plan national. Au cours de la guerre froide, de vastes quantités d'armes classiques ont été transférées d'une région à une autre ainsi qu'à un niveau plus global. Des exportations d'armes, à une échelle moindre toutefois, se sont poursuivies après la fin de la guerre froide.

Les efforts les plus immédiats pour contrôler l'expansion future des stocks d'armes classiques actuels doivent être concentrés sur la limitation des transferts d'armes. Un Registre des Nations Unies des transferts d'armes

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Hoyos (Autriche)

classiques, universel et non discriminatoire, lorsqu'il deviendra opérationnel mènera à la transparence. Nous espérons que peu à peu il mènera également à une modération volontaire des transferts d'armes.

En plus de contrôler la prolifération future des armes classiques, nous devrons tirer profit du climat international actuel et renforcer le processus de réductions véritables dans le domaine des armes classiques. Ce processus a été entrepris avec succès au niveau régional. Comme le Secrétaire général l'indique dans l'introduction de son rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armes et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" :

"Dans la région du monde la plus fortement armée - l'Europe -, le processus de désarmement classique s'accélère." (A/C.1/47/7, par. 6)

En fait, le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE), qui a été signé à Paris le 19 novembre 1990, fait date dans l'histoire européenne de l'après-guerre. Après de grands retards dans le processus de ratification du Traité, les Etats parties ont signé le 10 juillet 1992, en marge de la réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Helsinki, un protocole dans lequel ils ont décidé de mettre en application provisoirement le Traité sur les forces armées conventionnelles à partir du 17 juillet. Le processus de réduction des cinq grands systèmes d'armes et d'équipements limités par le Traité FCE a été mis en marche. Ce processus devrait se terminer d'ici 40 mois.

Le 10 juillet 1992, les 29 Etats parties au Traité FCE ont également signé, à Helsinki, l'Acte de clôture de la négociation sur les effectifs des forces armées conventionnelles en Europe, ce qu'on a appelé l'Acte de clôture 1 A du FCE. C'est un document politiquement contraignant par lequel les Etats ont décidé de limiter et, le cas échéant, de réduire, sur une base nationale, leurs forces armées conventionnelles là où il s'applique. La pleine application du Traité FCE et de l'Acte de clôture 1 A du FCE sont d'une importance sans égale pour la sécurité et la stabilité en Europe.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Hoyos (Autriche)

En outre, au cours du printemps dernier, les négociations sur une nouvelle série de mesures de confiance et de sécurité et les négociations sur un régime "ciel ouvert" ont été conclues avec succès à Vienne. Le Document de Vienne de 1992 sur les mesures de confiance et de sécurité a été adopté le 4 mars et le Traité sur le régime "ciel ouvert" a été signé le 24 mars à Helsinki. Tous ces accords reflètent la nouvelle situation politique favorable qui existe en Europe.

Le Document d'Helsinki de la CSCE de 1992, qui a été adopté par les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participants à la CSCE le 10 juillet, après quatre mois de longues négociations, est d'une importance considérable pour l'avenir de la sécurité en Europe et dans les régions adjacentes de l'Asie. Dans le chapitre V des Décisions d'Helsinki, les Etats participants ont décidé d'établir un nouveau Forum de la CSCE pour la coopération en matière de sécurité. Ce Forum permanent, qui a commencé ses travaux à Vienne le 22 septembre, prévoit de nouvelles négociations sur la maîtrise des armes, le désarmement et le renforcement de la confiance et de la sécurité. Il facilitera en outre une coopération accrue et un dialogue en matière de sécurité. Le Centre de prévention des conflits de la CSCE, dont le siège est à Vienne, est étroitement associé à ces activités.

Les négociations sur la maîtrise des armes, le désarmement et le renforcement des mesures de confiance et de sécurité se tiendront entre tous les Etats participants de la CSCE. Comme il est mentionné dans le Programme d'action immédiate contenu dans le Document d'Helsinki, l'une des tâches prioritaires du Forum sur la sécurité et la coopération sera l'harmonisation des obligations contractées par les 29 Etats de la CSCE et les autres Etats participants de la CSCE au titre des divers instruments internationaux déjà en vigueur relatifs à la maîtrise des armements, au désarmement et aux mesures de confiance et de sécurité. Des travaux visant à créer un ensemble commun d'obligations entre tous les Etats participants de la CSCE pour faciliter les efforts futurs en vue de renforcer la sécurité et la stabilité en Europe sont déjà en cours à Vienne.

Le Programme d'action immédiate prévoit également la possibilité d'adopter des mesures régionales, y compris, s'il y a lieu, de réduction et de limitation. Cette disposition permettra de traiter les déséquilibres régionaux des forces armées conventionnelles au sein des Etats de la CSCE.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Hoyos (Autriche)

Les propositions visant à créer ces tables de négociations régionales au sein du Forum de la CSCE sur la sécurité et la coopération ont déjà été présentées à Vienne. L'une de ces propositions envisage des moyens de traiter du déséquilibre flagrant des forces militaires dans l'ancienne Yougoslavie. D'autres propositions doivent être soumises très bientôt.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Hoyos (Autriche)

En dépit de nombreuses ruptures de paix, voire de guerres ouvertes au sein des Etats membres de la CSCE et entre eux, les décisions de Helsinki ont fait ressortir la volonté politique de la CSCE de traiter toutes ces questions de manière globale. L'application des accords déjà conclus dans le cadre de la CSCE amènera une réduction équilibrée des forces classiques en Europe.

Compte tenu de l'évaluation faite par le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté à l'occasion de la Semaine du désarmement, selon laquelle

"l'accumulation incessante d'armements par les Etats n'est pas seulement un signe de tension politique, elle peut également causer et aggraver ce type de tension et augmenter les risques de conflit",

(A/C.1/47/7, par. 17)

ma délégation espère que les accords régionaux conclus récemment en Europe contribueront effectivement à éviter une escalade des conflits présents et à venir et à éliminer, dans la mesure du possible, les causes de tension.

M. SLOKENBERGS (Lettonie) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à féliciter M. Elabary de son élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale. Je voudrais également féliciter les autres membres du bureau. Je suis sûr que, sous la direction de M. Elaraby, la présente session de la Première Commission aboutira à des résultats utiles et constructifs. Je l'assure de tout mon appui dans les tâches importantes qui attendent cette session. La Lettonie participe pour la deuxième fois à une session ordinaire de l'Assemblée générale. Alors que la Lettonie poursuit le rétablissement de son indépendance, j'espère que l'on verra se renforcer son concours et sa participation, non seulement en ce qui concerne les travaux de la Première Commission mais ceux de tous les organes du système des Nations Unies traitant des questions de sécurité et de désarmement.

Dans sa déclaration à l'Assemblée générale au cours du débat général, le chef d'Etat de la Lettonie, M. Anatolijs Gorbunovs, a déclaré que :

"la sécurité des petits Etats devrait être la préoccupation première de l'Organisation puisqu'il n'existe actuellement ni équilibre des forces ni accord sur les objectifs entre les petits Etats et leurs voisins plus grands." (A/47/PV.12, p. 7)

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Slokenbergs (Lettonie)

Quels que soient ses objectifs, la Lettonie, quant à elle, reconnaît la responsabilité qui lui incombe de respecter les normes juridiques de l'Organisation des Nations Unies dans ses relations avec les Etats et

"si nous manquions à nos responsabilités, nous n'irions pas invoquer comme excuse notre expérience politique limitée ou nos problèmes économiques. Nous espérons qu'aucun Etat ne se servira de sa taille ou de sa puissance économique et militaire comme excuse pour ignorer les normes des Nations Unies." (Ibid., p. 8)

Monsieur le Président, comme vous l'avez dit à juste titre dans votre déclaration liminaire, pour oeuvrer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, il y a lieu de partir de l'idée que :

"tous les Etats doivent reconnaître qu'ils ont des intérêts communs et que leurs obligations et droits sont égaux, ce qui permettrait d'élaborer et d'ébaucher les normes et principes qui doivent régir les relations internationales, aujourd'hui et dans l'avenir". (A/C.1/47/PV.3, p. 2)

Cette déclaration est d'une grande importance, particulièrement pour les petits Etats. Lorsqu'un petit Etat est menacé dans sa sécurité par un plus grand Etat, il espère que la communauté internationale rendra ce dernier comptable de l'application de ce principe de l'égalité des relations entre Etats.

S'agissant du maintien de la paix et de la sécurité entre Etats, la Lettonie estime que le rapport du Secrétaire général "Agenda pour la paix" est un document d'une grande importance, notamment les passages qui traitent de la diplomatie préventive. La reconnaissance par la communauté internationale des tensions entre les Etats au moment opportun, suivie d'une action résolue pour prévenir une escalade de ces tensions en un conflit constituent l'essence même de la diplomatie préventive. Trop souvent, malheureusement, la communauté internationale réagit trop tard aux conflits qui, s'ils avaient été traités plus tôt, auraient pu être évités. Les missions d'établissement des faits devraient être envoyées avant que leurs membres ne risquent d'essuyer le feu des parties opposées au conflit qui fait l'objet de l'enquête.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Slokenbergs (Lettonie)

La diplomatie préventive ne doit pas relever exclusivement de la responsabilité du Secrétaire général et du Conseil de sécurité. N'oublions pas que le Chapitre IV de la Charte des Nations Unies attribue à l'Assemblée générale un rôle dans l'identification et la prévention des menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Un autre aspect du rapport du Secrétaire général, très important pour la Lettonie, est la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Dans chaque différend entre Etats, l'organe régional approprié devrait être la première instance intervenant dans le règlement de ce différend. Mais dans tout règlement d'un différend, l'ONU devrait avoir un rôle complémentaire.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) est une organisation régionale très importante pour la Lettonie, qui se félicite de la déclaration récente selon laquelle la CSCE est un organisme régional aux termes du Chapitre VIII de la Charte et qu'en tant que tel, elle établit un lien important entre la sécurité en Europe et la sécurité mondiale. La Lettonie se félicite également de la création du Forum de la CSCE pour la coopération en matière de sécurité.

Le "Document de Helsinki 1992 - Les défis du changement" adopté en juillet 1992 revêt une importance particulière pour la sécurité de la Lettonie et de toute l'Europe du Nord. Ce document traite précisément du problème des forces militaires étrangères qui sont illégalement déployées dans les Etats baltes. Les Etats membres de la CSCE ont demandé aux Etats intéressés, conformément aux principes fondamentaux du droit international, et afin de prévenir tout conflit éventuel, de conclure, sans retard, des accords appropriés, y compris des calendriers pour le retrait rapide, ordonné et complet de ces forces militaires étrangères des territoires des Etats baltes.

Alors que la Lettonie est en train de négocier le retrait complet de ces forces militaires, il existe toujours un manque de transparence quant au nombre des troupes présentes, et peu de contrôle sur le mouvement de ces troupes et de leurs armes à l'intérieur de la Lettonie. En outre, tout transfert de ces armes, que ce soit à l'intention de gouvernements étrangers ou de destinataires privés, reste en dehors du contrôle des autorités

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Slokenbergs (Lettonie)

lettones. C'est ainsi que ces forces militaires étrangères ont cherché récemment à transférer des sous-marins, armés dans une base navale qu'elles contrôlent en Lettonie, à des pays tiers, et, dans un cas, en violation des sanctions imposées par le Conseil de sécurité. La Lettonie est également préoccupée des dommages causés à l'environnement par ces forces militaires étrangères. La Lettonie ne peut toujours pas négocier le montant des dédommagements ni même commencer les procédures de recours parce qu'elle n'a pas accès aux bases polluées.

La Lettonie, avec l'Estonie et la Lituanie, a demandé que la question du retrait total des forces militaires étrangères soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Tout en reconnaissant les décisions déjà prises par la CSCE et d'autres organisations régionales, la Lettonie a pour position que soumettre cette question à l'ONU est un acte de prévention, particulièrement si l'on tient compte des ruptures de paix qui se produisent actuellement dans d'autres parties de l'ancienne Union soviétique, et dans lesquelles l'ONU intervient.

En tant que mesure supplémentaire d'alerte rapide dans le cas d'un différend qui pourrait dégénérer en conflit, la Lettonie a demandé que des observateurs de l'ONU participent aux négociations bilatérales sur le retrait complet de Lettonie des forces militaires étrangères. La Lettonie espère que les parties à ces négociations se mettront d'accord pour accepter la présence d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies, car ce serait là une preuve de bonne volonté et un indicateur précieux des possibilités de stabilité dans la région et dans l'Europe du Nord tout entière.

La position de la Lettonie est que la sécurité internationale est inextricablement liée au désarmement. La Lettonie se déclare satisfaite du texte de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. La Lettonie appuie les mesures de confiance qui figurent dans les clauses de cette convention.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Slokenbergs (Lettonie)

La Lettonie se félicite de l'établissement du Registre des Nations Unies des armes classiques, qui est l'une des mesures propres à accroître la confiance. Le Registre aidera au processus de désarmement régional. La guerre froide a créé des concentrations d'armes dans les Balkans, de même que dans la région balte. Les stocks d'armes classiques qui restent depuis la guerre froide posent une menace à la région, notamment si ces armes tombaient aux mains de ceux qui sont violemment opposés au rétablissement d'une Lettonie indépendante.

La Lettonie reconnaît également sa responsabilité de contribuer au processus de désarmement nucléaire. A cet égard, il convient de rappeler que la Lettonie a accédé en 1991 au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La Lettonie, petit Etat, continuera, dans la conduite de ses relations internationales, à respecter les normes juridiques des Nations Unies. La Lettonie espère que les autres Etats, grands ou petits, respecteront son droit de continuer à contribuer au développement pacifique des relations internationales, comme elle l'a fait quand elle était membre de la Société des Nations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais donner maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations prononcées dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième.

M. YUN (République de Corée) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation n'avait pas l'intention d'intervenir en cette dernière étape du débat général. Cependant, ce qu'a dit ce matin le représentant de la République populaire démocratique de Corée au sujet du Commandement des Nations Unies dans la République de Corée oblige ma délégation à préciser certains faits pertinents.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. Yun (République de Corée)

Pour éviter tout argument inutile sur cette question, tout argument qui n'aurait rien à voir avec notre discussion, je voudrais attirer l'attention des membres de la Commission sur les dispositions pertinentes du rapport annuel du Commandement des Nations Unies en Corée au Conseil de sécurité, publié en août dernier en tant que document du Conseil de sécurité en date du 15 juin 1992.

Premièrement, le Commandement des Nations Unies a été établi par le Conseil de sécurité au titre de la résolution 84 (1950), du 7 juillet 1950. Deuxièmement, l'Accord coréen d'armistice est purement militaire par sa nature. Le commandant en chef du Commandement des Nations Unies a signé l'Accord au nom de toutes les forces des 16 Etats Membres des Nations Unies qui ont combattu sous le drapeau des Nations Unies avec la République de Corée. Troisièmement, l'admission de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée aux Nations Unies n'a pas d'effet sur le statut du Commandement des Nations Unies et ne modifie pas son rôle. Le Commandement des Nations Unies continuera de jouer un rôle important dans le maintien de la paix en République de Corée, notamment en maintenant l'armistice jusqu'à ce qu'un accord de paix efficace et durable soit conclu par un dialogue politique entre la Corée du Sud et la Corée du Nord, processus qui est présentement en cours.

Cela dit, ma délégation voudrait souligner le fait que les deux Corées se sont mises d'accord sur l'article V de l'Accord portant sur la réconciliation, la non-agression, les échanges et la coopération, conclu l'année dernière et au titre duquel les deux parties s'efforceront ensemble de transformer l'armistice actuel en une paix solide entre le Sud et le Nord et respecteront l'accord d'armistice militaire actuel tant que la paix ne sera pas instaurée. Mon gouvernement a déjà proposé à plusieurs reprises, notamment dans l'allocution de notre président à l'Assemblée générale l'an dernier, un accord de paix durable entre les parties directement intéressées, la Corée du Sud et la Corée du Nord. De l'avis de mon gouvernement, si les deux Corées peuvent se mettre d'accord sur un accord de paix en remplacement de l'Accord d'armistice coréen, la question du Commandement des Nations Unies sera résolue automatiquement.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

M. LI (République populaire démocratique de Corée) (interprétation de l'anglais) : Ce matin, ma délégation a souligné que la fin du Commandement des Nations Unies en Corée du Sud est l'une des questions coréennes qui retiennent l'attention de la communauté internationale. Etant donné que notre position a été exprimée ce matin par notre représentant, je n'ai rien d'autre à ajouter.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La Commission a ainsi achevé le débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale.

Comme les membres le savent, la Commission commencera la seconde phase de ses travaux, à savoir l'examen des projets de résolution relatifs aux points de l'ordre du jour concernant le désarmement et la sécurité internationale, demain, jeudi 29 octobre. Une fois de plus, j'invite les délégations qui souhaitent présenter des projets de résolution ou faire des observations sur les projets de résolution à inscrire leur nom sur la liste des orateurs dès que possible pour permettre à la Commission de faire pleinement usage des installations de conférence qui sont mises à sa disposition.

La séance est levée à 17 h 45.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library